

## Extrait du registre des décisions

Bureau du 07 novembre 2024

n° 172-24

**Objet : RS - Déploiement d'un système billettique interopérable sur l'agglomération - Approbation d'un avenant n° 1 à la convention d'encaissement et de reversement de recettes pour compte de tiers**

- date de convocation le 31 octobre 2024
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi sept novembre dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Challes-les-Eaux, espace Bellevarde, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 35

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Serge Tichkiewitch
<b>Aillon-le-Vieux</b>	Vincent Miguet
<b>Arith</b>	Cécile Trahand
<b>Barberaz</b>	
<b>Barby</b>	Christophe Pierretton
<b>Bassens</b>	
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	
<b>Challes-les-Eaux</b>	Josette Rémy
<b>Chambéry</b>	Marie Bénévise - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Sylvie Koska - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin
<b>Cognin</b>	
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	
<b>Ecole</b>	Hervé Ferroud-Plattet
<b>Jacob-Bellecombette</b>	Brigitte Bochaton
<b>Jarsy</b>	
<b>La Compôte</b>	
<b>La Motte-en-Bauges</b>	Damien Regairaz
<b>La Motte-Servolex</b>	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
<b>La Ravoire</b>	Grégory Basin
<b>La Thuile</b>	Jean-François Poitou
<b>Le Châtelard</b>	
<b>Le Noyer</b>	
<b>Les Déserts</b>	Sandra Ferrari
<b>Lescheraines</b>	
<b>Montagnole</b>	
<b>Puygros</b>	
<b>Saint-Alban-Leyse</b>	Michel Dyen
<b>Saint-Baldoph</b>	Valentin Hachet
<b>Saint-Cassin</b>	Jocelyne Gougou
<b>Saint-François de Sales</b>	Maryse Fabre
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Christian Berthomier
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoutre
<b>Saint-Sulpice</b>	Marcel Ferrari
<b>Sainte-Reine</b>	Philippe Ferrari
<b>Sonnaz</b>	Daniel Rochaix
<b>Thoiry</b>	
<b>Vérel-Pragondran</b>	Jean-Pierre Coendoz
<b>Vimines</b>	Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 7

de Arthur Boix-Neveu à Marcel Ferrari - de Pierre Duperier à Philippe Ferrari - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Philippe Gamen à Serge Tichkiewitch - de Alexandre Gennaro à Grégory Basin - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Alain Thieffinat à Brigitte Bochaton

- conseillers excusés : 10

Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Corinne Charles - Eric Delhommeau - Christelle Favetta-Sieyes - Max Joly - Luc Meunier - Franck Morat - Thierry Tournier - Jean-Maurice Venturini

### GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

## **Bureau du 07 novembre 2024**

délibération n° 172-24

objet **RS - Déploiement d'un système billettique interopérable sur l'agglomération - Approbation d'un avenant n° 1 à la convention d'encaissement et de reversement de recettes pour compte de tiers**

Alain Caraco, vice-président chargé des coopérations métropolitaines de mobilité et du développement du numérique, en lien avec Christophe Pierretton, vice-président chargé de la mobilité, rappelle que Grand Chambéry a approuvé en 2010 le déploiement d'un système billettique interopérable sur l'agglomération et l'adhésion au groupement de commandes coordonné par la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du programme « centrale Oûra ».

Dans ce contexte, la Région a notamment signé avec Grand Chambéry une convention cadre relative à la mise en œuvre et au fonctionnement d'Oûra, de même qu'une convention de groupement de commandes qui ont depuis fait l'objet d'avenants.

A ce jour, le système Oûra permet notamment à tous les systèmes billettiques des partenaires d'échanger entre eux (données). La communauté Oûra, comprend actuellement plus de 55 réseaux de transport répartis dans la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le dispositif mutualisé Oûra comporte un site de vente en ligne (oura.com) qui propose un calculateur d'itinéraire régional auquel est adossée une boutique en ligne commune aux réseaux partenaires. La billettique Oûra est interopérable avec les réseaux partenaires, y compris avec le réseau TER. Par ailleurs, de nombreuses tarifications intermodales sont aujourd'hui déployées.

Les recettes sont collectées et reversées aux partenaires de la communauté Oûra, dans le cadre d'une régie d'avances et de recettes créée par la Région.

Des conventions d'encaissement et de reversement de recettes pour compte de tiers définissent les modalités de restitution des recettes à chaque partenaire, de même que les frais de appliqués par le prestataire de service de paiement (PSP) en ligne.

Une convention a été signée le 10 janvier 2019 entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Grand Chambéry et le délégataire du réseau Synchro Bus qui permet d'encaisser les recettes perçues par l'administrateur commun de la billettique. Le changement de fournisseur des médias Oûra oblige de modifier le processus de prise en charge des frais bancaires.

Les frais appliqués par le futur PSP seront pris en charge au titre des dépenses mutualisées de la communauté Oûra, à compter de la mise en service des nouveaux médias et de la plateforme de services à la mobilité Oûra, site internet oura.com et application mobile Oûra.

Afin de prendre en compte ces adaptations, il est proposé d'approuver la signature d'un avenant n° 1 à la convention d'encaissement et de reversement de recettes pour compte de tiers établie entre les parties. Cet avenant est sans incidence financière significative pour l'agglomération.

**Vu** les statuts de Grand Chambéry compétent en matière de mobilité,

**Vu** le code des transports,

**Vu** la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 déléguant au Bureau l'approbation de tout type de conventions préalables à la réalisation d'études, de travaux, de prestations de services et à la commande de fournitures,

**Vu** l'avis du Bureau du 13 juillet 2010 sur le déploiement d'un système billettique interopérable sur l'agglomération,

**Vu** la décision n° 234-11 du Bureau du 8 décembre 2011 approuvant l'adhésion de Grand Chambéry à un groupe de commandes coordonné par la Région Rhône-Alpes,

**Vu** la décision n° 132-16 du Bureau du 22 juin 2016 approuvant notamment la signature de la convention d'encaissement et de reversement de recettes pour compte de tiers dans le cadre du déploiement d'un système billettique Oûra interopérable sur l'agglomération,

**Vu** l'avis de la commission mobilité du 15 octobre 2024,

**Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :**

**Article 1 : d'approuver** l'avenant n° 1 à la convention d'encaissement et de reversement de recettes pour compte de tiers,

**Article 2 : d'autoriser** le président ou son représentant à signer l'avenant et les pièces à intervenir,

**Article 3 : de dire**, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,  
Thierry Repentin

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Thierry Repentin', written in a cursive style.



**PRÉFET  
DE LA SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

**Décision I-Parapheur du Bureau**

Numéro attribué à l'acte :

**172-24**

Objet de l'acte :

RS - Déploiement d'un système billettique interopérable sur l'agglomération - Approbation d'un avenant n° 1 à la convention d'encaissement et de reversement de recettes pour compte de tiers

Classification Préfecture :

1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 3 - Délibérations ou décisions relatives aux MAPA

Date de l'acte :

07 novembre 2024

Annexe(s) :

avenant convention encaissement pour compte de tiers Oura

Identifiant de télétransmission :

073-200069110-20241107-lmc1H32263H1-DE

Identifiant unique de l'acte :

lmc1H32263H1

Date de transmission en Préfecture :

14 novembre 2024

Date de réception en Préfecture :

14 novembre 2024

Date de publication sur le site internet:

jeudi 14 novembre 2024